

DÉLIBÉRATION n° CR-11-01-2024-03 DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE

Séance du 11 janvier 2024



Demandes de financement AAP Région 2024 volet recherche
portées par l'UP IFR mathématiques, physique,
sciences de l'ingénierie et du numérique

La Commission de la recherche

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu le Code de la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé à la Commission de la recherche ;
- Vu la proposition présentée en Commission de la recherche ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

La transmission à la Région des demandes de financement AAP Région 2024 volet recherche portées par l'UP IFR mathématiques, physique, sciences de l'ingénierie et du numérique est approuvée, conformément à la pièce jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 11 janvier 2024
Le Vice-président de la recherche,
Président de la Commission de la recherche,

Yves GERVAIS

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 01-02-2024

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

DÉLIBÉRATION n° CR-11-01-2024-03 DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE

Séance du 11 janvier 2024



Demandes de financement AAP Région 2024 volet recherche
portées par l'UP IFR mathématiques, physique,
sciences de l'ingénierie et du numérique

1 - Linéarisation des émetteurs RF, large bande, multistandard, dans un contexte de réduction de la consommation énergétique
Smail BACHIR, XLIM, allocation doctorale (cofinancement UP)

2 - Développement d'un module d'analyse granulométrique des fonds aquatiques sans prélèvements
Anthony BAUDOIN, PPRIME, allocation doctorale (cofinancement ERI) + investissement

3 - Atténuation des Courants et des Ondes sur les Berges par l'Implantation de Structures Flexibles
Gérard PINEAU, Laurent DAVID, PPRIME, allocation doctorale (cofinancement UP) + investissement

4 - Conception Optimale, Modélisation et Contrôle Intelligent d'un robot parallèle à câble reconfigurable pour le biomimétisme et l'assistance
Amine LARIBI, PPRIME, allocation doctorale (cofinancement UP)

4bis - Plateforme robotique sûre pour la chirurgie robotique assistée avec approche macro-mini
Amine LARIBI, PPRIME, allocation doctorale (cofinancement Taiwan)

5 - Etude des Dynamiques de Population pour la transition Ecologique
Régis OUVRARD, LIAS, allocation doctorale (cofinancement UP)

6 - Visualisation In Situ Interactive et Haute Performance de Phénomènes Physiques Complexes
Mickaël RIBARDIERE, XLIM, allocation doctorale (cofinancement UP) + investissement

6bis - Simulation Monte Carlo cinétique de la croissance de films minces déposés dans des conditions énergétiques
Mickael RIBARDIERE, XLIM, allocation doctorale (cofinancement UP) + investissement

7 - Prévention et protection des feux de batteries Li
Thomas ROGAUME, PPRIME, allocation postdoctorale + investissement

8 - Les feux extrêmes en Nouvelle-Aquitaine
Bruno COUDOUR, PPRIME, allocation postdoctorale

9 - Antennerie acoustique
Vincent VALEAU, PPRIME, allocation doctorale (cofinancement UP)